



Le travail décent et l'agriculture d'exportation au Pérou

Faire le lien entre la croissance économique et le développement durable

D'après toutes les statistiques, la multiplication des emplois dans l'agriculture d'exportation péruvienne ne s'est pas traduite par une augmentation significative des salaires pour la plupart des travailleurs concernés, même si en termes nominaux, les cadres dans la zone d'Ica ont vu leurs salaires nettement augmenter, jusqu'à dix fois le revenu minimum.

En termes réels, les salaires des travailleurs ont bien dépassé le salaire minimum. Mais si l'on tient compte de l'inflation, les chiffres disent tout autre chose. Entre mars 2000 et décembre 2005, le salaire des cadres a augmenté de 3,13 % en termes réels. En comparaison, le pouvoir d'achat des travailleurs sur la même période a baissé de 16,46 %.

On aurait pu s'attendre à ce que cette forte croissance économique soutienne le Pérou dans la réalisation de l'OMD 1 (éradiquer l'extrême pauvreté et la faim).

Entre 1997 et 2000, la progression cumulée du PIB s'élevait à 10,4 %, en dépit de la crise économique asiatique de la fin des années 1990, qui a érodé une bonne part des gains économiques du Pérou. En effet, en 1998, la crise a engendré une baisse du PIB par habitant de 2,1 %, assortie d'une baisse supplémentaire de 0,5 % l'année suivante.

Mais ces résultats impressionnants de la croissance n'ont pas suffi. À l'époque, le gouvernement a prétendu que le nombre de pauvres en 2000 s'élevait à 37,8 %. Mais avec la chute de la dictature de Fujimori, le gouvernement démocratique a fait savoir que qu'on approchait plutôt les 48,8 %.

Si le Pérou veut remplir ses obligations liées aux OMD, il doit arriver à 38,0 % d'ici à 2015. Selon les chiffres de la Banque mondiale, il faudrait 40 ans de croissance élevée au Pérou pour atteindre cet objectif.



Le cas présenté dans cette fiche

Illustre : la situation du Pérou vis-à-vis des OMD 2 (éducation), 3 (égalité des sexes), 4 (réduire la mortalité infantile), 5 (réduire la mortalité maternelle) et 8 (partenariat mondial).

Montre les limites de l'OMD 1 : la situation présentée montre les limites de l'impact de la croissance agricole sur les conditions sociales et la qualité de vie des travailleurs. Cela illustre une fois encore les ambiguïtés qui peuvent exister entre la réalisation des cibles 1A et 1B.



Le travail décent et l'agriculture d'exportation au Pérou

« Un jour normal... je me réveille à 3h du matin et je prépare le petit-déjeuner. Tout est prêt lorsque je quitte la maison pour aller travailler. Je reste au travail jusqu'à 19h30 environ, puis je rentre chez moi retrouver mes enfants. »

MERCEDES, 39 ANS

Après la Bolivie et le Brésil, le Pérou enregistre le taux le plus élevé de mortalité infantile d'Amérique Latine pour les enfants de moins de 5 ans. En termes absolus, plus de 400 000 enfants sont morts entre 1990 et 2005. Mais grâce à des améliorations dans les services publics, ce chiffre semble en baisse. Le taux de malnutrition infantile chronique avoisine toujours les 25 %.

Le taux de mortalité maternelle au Pérou dépasse celui de tous les autres pays d'Amérique du Sud, la Bolivie mise à part. Entre 1990 et 2005, 20 000 femmes sont mortes, avec des conséquences catastrophiques pour les familles concernées. Bon nombre de décès sont liés à un manque d'information et d'éducation, ainsi qu'à l'absence de contraception. Le fait que l'avortement soit illégal au Pérou y contribue également, car les femmes subissent des IVG dans des conditions précaires.

Ces dix dernières années, le taux d'analphabétisme n'a pas baissé de manière significative. Les femmes sont particulièrement touchées. Si le taux national d'analphabétisme avoisine les 8 %, pour les femmes, il atteint 12 %. Sur quatre personnes illettrées, trois sont des femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un aspect clé du travail décent. L'objectif du Millénaire pour le développement n°3 vise à « promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ». Mais dans l'industrie de l'asperge péruvienne, les femmes travaillent en moyenne plus que les hommes et sont moins bien payées.

Ces chiffres trahissent tous une réalité indéniable : si la croissance économique est nécessaire pour que les péruviens améliorent leur bien-être, elle ne suffit pas à leur garantir une vie décente, ni à aider le Pérou à satisfaire à ses obligations dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.



— LA RÉCOLTE DES ASPERGES



LA MAJORITÉ DES OUVRIERS VIVENT DANS LES FAUBOURGS DE VILLES EN PLEIN ESSOR, CE QUI POSE LE PROBLÈME DE L'ACCÈS AU TRAVAIL. LE TRAJET PREND ENTRE 30 ET 90 MIN.

Création d'emploi

La production d'asperges est aujourd'hui un facteur clé du développement économique du Pérou. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure et à la technologie logistique, le pays est devenu le principal exportateur d'asperges fraîches, et le deuxième exportateur d'asperges en conserve.

Bien que la production ait débuté dans les années 1950 avec l'introduction d'usines de traitement, ce n'est que vers 1990 que l'augmentation de la consommation américaine a fourni un marché étendu pour le secteur agricole péruvien, nouvellement libéralisé.

En comparaison avec les producteurs rivaux, le climat péruvien permet de produire des asperges toute l'année, ce qui lui donne un avantage concurrentiel. Les exportations vers l'Union européenne ont elles aussi augmenté. Entre 2000 et 2006, l'Espagne était le principal importateur, suivie par la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Au sud de Lima, la région côtière d'Ica est devenue le centre de l'industrie naissante, créant des milliers d'emplois. Au début des années 1990, Ica ne représentait que 6,6 % des terres cultivées de l'ensemble du pays. La production d'asperges était concentrée dans la province septentrionale de la Libertad (570 km au Nord de Lima). Aujourd'hui, près de la moitié des terres cultivées du pays se trouvent à Ica.

La santé : un droit de l'Homme

« La santé est un droit fondamental de l'être humain et l'une des conditions indispensables au développement économique. Les services fournis par ce Bureau (de l'OMS pour l'Europe) renforceront encore le soutien apporté par l'OMS aux gouvernements pour la mise en place de politiques qui aideront l'ensemble de leur population à acquérir ce droit », déclare le docteur Marc Danzon, directeur régional de l'OMS pour l'Europe.

Le droit à la santé signifie :

- le droit à l'égalité de traitement et à l'absence de discrimination ;
- le droit à une participation libre, significative et efficace ;
- le droit de rechercher et d'obtenir des informations ;
- le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications dans le domaine de la prévention des maladies, de la promotion de la santé, du diagnostic, du traitement, de la réadaptation et des soins ;
- le droit à un environnement physique et social sain ;
- le droit à une eau pure, à des aliments sains et à un logement décent ;
- le droit à la vie privée.

Source : site de l'OMS Europe

Contrairement à d'autres secteurs, comme l'industrie minière, si la contribution à la croissance économique n'a pratiquement eu aucun impact sur le taux d'emploi, dans le secteur agricole, les retombées ont été beaucoup plus sensibles. Plus que n'importe quel autre secteur, l'agriculture est connue pour son utilisation de travailleurs peu qualifiés, qui figurent parmi les plus pauvres de la société.

Aujourd'hui, le gouvernement péruvien cite Ica en exemple : cette région incarne le succès économique, atteint grâce à la multiplication des échanges commerciaux. Au niveau national, près de 70 000 emplois ont été créés dans le secteur de l'asperge, dont 30 000 occupés par des femmes. À Ica, on évalue à 34 000 le nombre d'emplois créés (14 600 femmes et 19 400 hommes) sur une population totale de 620 000 habitants.

« Vous voulez travailler ? Si oui, vous devez la fermer... ici, nous ne pouvons pas vous donner de copie de votre contrat, il y a un règlement d'ordre intérieur. »

SM. NORIEG-CHAO, VIRU, PÉROU



— UN BUS DE TRAVAILLEURS BONDÉ

LES TRAVAILLEURS DANS UN CHAMP D'ASPERGES



Nous devons admettre que le secteur agricole influence la demande

Le secteur agricole est face à un nouveau paradigme. En effet, nous ne sommes pas seulement concernés par la production alimentaire : nous devons aussi admettre que nous influençons la demande. Le dialogue et la collaboration entre la FAO et l'OMS sont fondamentaux. Ils sont en outre facilités par certaines initiatives telles que la Consultation conjointe OMS/FAO d'experts sur le régime alimentaire, la nutrition et la prévention des maladies chroniques en 2002, et la session spéciale du Comité de l'agriculture de la FAO qui a permis d'examiner les conséquences de son rapport.

Docteur Louise Fresco, ancienne sous-directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Consultation conjointe OMS/FAO d'experts sur le régime alimentaire, la nutrition et la prévention des maladies chroniques (document en anglais) : www.who.int/hpr/NPH/docs/who_fao_expert_report.pdf

Conditions de travail

Le Pérou a bien signé les normes de l'Organisation internationale du travail en matière de droits des travailleurs, mais en pratique, l'application est inégale.

Une comparaison entre les statistiques officielles et des estimations faites sur le terrain révèle que près de 20 % des ouvriers du secteur de l'asperge travaillent sans contrat, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. Près de 25 % des femmes font savoir qu'elles ne sont pas inscrites au registre du personnel de leur entreprise.

D'autres facteurs viennent exacerber cette vulnérabilité. Près d'un tiers des femmes qui travaillent dans le secteur sont des migrantes venues des régions les plus pauvres du pays. On pense que 14 % des ouvrières n'ont aucune éducation ou une éducation de base seulement.

Conformément à la loi, le salaire minimum auquel les ouvrières agricoles peuvent prétendre s'élève à 19,66 soles par jour, soit 4,80 euros. Cependant, un tiers des travailleuses déclarent percevoir moins. Certaines d'entre elles sont embauchées en sous-traitance, ce qui signifie que l'agence intermédiaire prélève aussi sa part sur ce minimum.

Les conditions de travail énoncées par les sociétés d'exportation des produits agricoles impliquent de nombreuses modifications de la routine pour les ouvriers, et la frontière entre travail et temps libre est souvent floue.

Partant, les ouvrières du secteur de l'asperge font souvent des journées de plus de huit heures, contrairement à ce que prévoit la loi péruvienne.

Une journée normale commence parfois vers 3 ou 4h du matin : l'ouvrière cuisine, nettoie et prépare tout pour sa famille, avant de partir au travail.

La plupart des personnes qui travaillent dans l'industrie de l'asperge sont des femmes, en majorité âgées de moins de 36 ans. Presque toutes sont en âge de procréer, et plus de 55 % ont des enfants en bas-âge.

La moitié des mères sont obligées de laisser leurs enfants à la famille, ou à leur partenaire pour près d'un quart d'entre elles. Mais une sur quatre n'a d'autre choix que de confier les petits aux voisins ou à leurs frères et sœurs aînés. Dans la grande majorité des cas, la garde d'enfant coûte entre 13 et 15 % des revenus de la famille.

« Pourquoi amèneriez-vous vos enfants ? Si vous voulez travailler, vous devez venir seules »
Parfois, je pleure parce qu'il peut arriver quelque chose aux enfants et c'est notre responsabilité. »

IRENE, PÉROU

Les droits syndicaux

Au Pérou comme au Chili, les possibilités de porter plainte pour mauvaises conditions de travail sont limitées.

Dans le secteur péruvien de l'asperge, il est fréquent que lors du dépôt d'une plainte, on prenne note du nom du plaignant, et que ce dernier soit sanctionné, par exemple par une interdiction de travailler pour une période donnée, ou par un licenciement pur et simple.

Bon nombre de travailleurs souhaiteraient pouvoir compter sur un groupe de soutien sur place, qui contribuerait à améliorer leurs conditions de travail, mais ils ne savent pas très bien comment s'y prendre.

Néanmoins, des signes de changement se profilent à l'horizon. En mars de cette année, le premier syndicat interne a vu le jour dans une entreprise agricole, AGROKASA, l'un des principaux producteurs d'asperges et de raisin.

Conclusions

Les relations entre l'UE et le Pérou se situent principalement au niveau régional, dans le cadre des liens avec la communauté andine (Pérou, Équateur, Colombie et Bolivie). L'UE est le second partenaire commercial du Pérou après l'ALENA. 26 % des exportations du Pérou sont dirigées vers l'UE, tandis que 19 % en proviennent. Depuis le 1er juillet 2005, le Pérou bénéficie du système de préférences généralisées (SPG plus), ce qui fait que 85 % des exportations agricoles péruviennes sont exemptées des droits de douane communautaires.

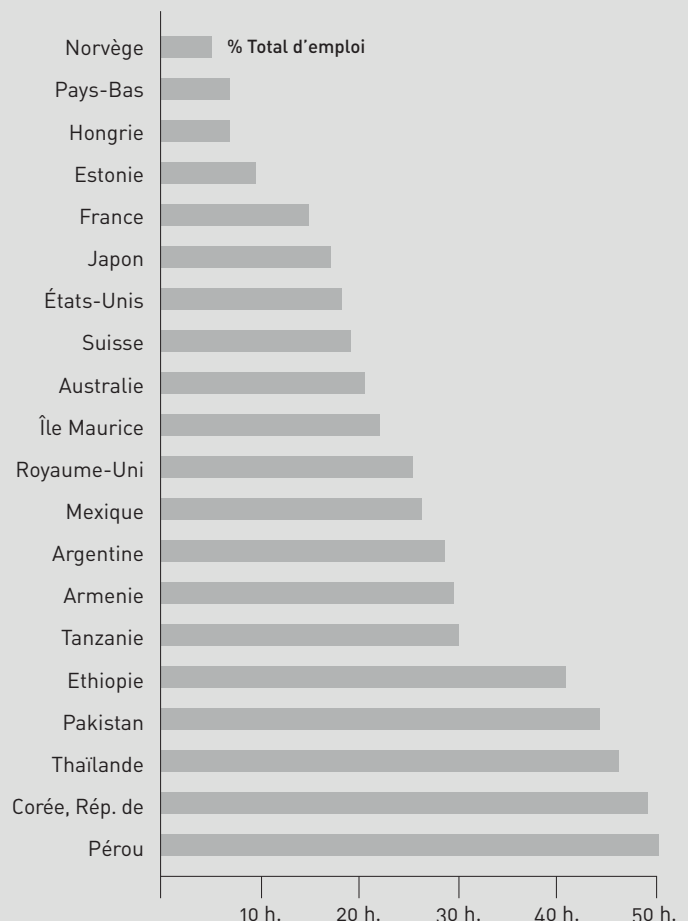
Par ailleurs, le Pérou est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide de la Commission à l'Amérique Latine. La Commission est en train de plancher sur sa stratégie de coopération 2007-2013.

L'UE s'est engagée, au niveau interne comme externe, à ce que ses politiques fournissent un travail décent pour tous. Dans ses relations avec le Pérou, ces engagements doivent se traduire par des politiques commerciales et de développement qui généreront un travail décent pour tous les Péruviens. Plus précisément, l'Union européenne devrait intégrer le travail décent dans la prochaine stratégie de coopération au développement 2007-2013. Il est impératif de reconnaître explicitement que l'instauration du travail décent pour tous est la clé de la réalisation des OMD au Pérou. En outre, il conviendrait de prévoir un soutien financier aux programmes de promotion des normes centrales du travail, avec pour objectif du travail décent pour tous.

Enfin, le travail décent devrait faire partie des négociations commerciales régionales avec la communauté andine.

Incidence des longues heures : les travailleurs travaillant plus de 48 heures par semaine

(pays sélectionnés, 2000 - 2005)



Source : Table 3.4. en « Working Time Around the World » [BIT et Routledge], 2007, pp 46-51



— RATER LE BUS, C'EST PERDRE UNE JOURNÉE DE TRAVAIL.



« Je gagne 120 soles (environ 29 €). Avec cette somme je dois payer la nourriture et le loyer de ma vache. Parce que je gagne bien ma vie, je peux parfois me payer des bonbons. Mes enfants me disent souvent : « Maman, tu ne nous donnes pas de fruits, je voudrais en manger ». Ce que je ne peux pas faire, c'est épargner, car si j'épargne et que je meurs demain, quelqu'un volera cet argent, il ne reviendra pas à mes enfants. Je mets un peu de côté, mais pas trop. Sur ces 120 soles, j'en ai déjà dépensé 20 hier. J'ai acheté de la viande pour 2 soles. Dimanche, j'ai acheté de la farine, seulement ça. Maintenant, je dois faire les courses avec 70 soles. Je dépense 5 soles pour le transport de mon fils, 5 autres soles pour le transport de ma fille, et 15 pour mon transport au travail, et encore 15 pour moi, et puis c'est tout. »

MARIELA, PÉROU

Les ouvriers agricoles au Chili

Au Chili, l'agriculture d'exportation connaît une situation comparable. La croissance exponentielle, alimentée par les exportations agricoles, a permis de créer des milliers d'emplois et de réduire la pauvreté. Elle a également placé le Chili parmi les principaux exportateurs mondiaux de fruits frais, envoyant ses produits dans plus de 100 pays du monde entier. Le principal fruit exporté est le raisin : en 2005 seulement, les exportations s'élevaient à 870 millions de dollars.

Or, pour beaucoup de travailleurs, les contrats restent informels, intermittents et hautement saisonniers. Souvent, ils ne s'étendent que sur cinq mois par an.

S'y ajoute généralement un niveau élevé d'exposition aux risques écologiques, comme l'intoxication aux insecticides. Depuis 2001, le gouvernement chilien, aux côtés des travailleurs et des propriétaires des entreprises, a mis au point des normes en matière d'utilisation des pesticides dans les campagnes. Cependant, ces produits chimiques continuent à affecter la santé des gens, et les programmes de protection de la santé sont rarement mis en œuvre. Qui plus est, les ouvriers n'ont droit ni à l'équipement d'hygiène publique nécessaire, ni à un logement, ni à de la nourriture.

Grâce à l'introduction de lois régissant les conditions de transport, les indemnités de chômage et le logement, certains progrès accomplis ont contribué à améliorer la situation des ouvriers.

Malgré cela, leur application dans le cadre des programmes sociaux du gouvernement reste insuffisante.

Une majorité d'ouvriers travaillent dans les faubourgs des zones urbaines en pleine expansion, ce qui rend l'accès au travail problématique. Le trajet jusqu'au lieu de travail peut prendre entre 30 et 90 minutes. Pour y remédier, les entreprises instaurent souvent un système de navettes. Dans bien des cas, rater le bus signifie perdre une journée de travail.

Le temps moyen passé chaque jour au travail varie selon les hommes et les femmes. 68 % de ces dernières travaillent huit heures par jour ou moins, contre 84 % des hommes. Plus d'un tiers des femmes prestent davantage d'heures de travail que les huit heures par jours imposées par la loi. Mais les statistiques ne nous disent pas tout : elles n'incluent pas le temps passé à s'inscrire à l'arrivée, à se désinfecter, à se rendre jusqu'à leur poste de travail dans le complexe industriel. Dans le cas des femmes, elles ne tiennent pas compte non plus du temps consacré au travail domestique. En réalité, le temps de travail moyen d'une femme dépasse douze heures par jour, hors trajets.



— UN CHAMP D'ASPERGES

Focus

L'histoire de Dori

Dori a 40 ans, elle travaille dans la région de Chincha (Inca). Les journées de travail, que ce soit à la maison ou à l'extérieur, ont un effet dévastateur sur sa vie. Les longues périodes passées loin de la maison lui laissent peu de temps pour faire quoi que ce soit d'autre.

« Il n'est pas possible de dormir. Du moins dans mon cas, étant donné que je vis loin, à Rosedal. Par exemple, une journée de travail normal signifie que je travaille jusqu'à 2h du matin. À ce moment-là, il n'y a plus de transports en commun. Dix d'entre nous prennent alors un « tico » (taxi), parce qu'après 22h, la course est très chère. Nous consacrons d'ordinaire 3 soles par jour aux transports : jusqu'à Chincha, le trajet coûte 0,70 sol, et de Chincha au travail, encore 0,70 sol. Mais après 22h, c'est plus d'un sol. Voilà pourquoi les gens qui retournent à Rosedal voyagent ensemble, pour des raisons d'économie.

Un jour, je suis arrivée chez moi à 2h du matin, et je devais recommencer à travailler à 5h. C'était la pleine saison des asperges, il fallait travailler beaucoup car les asperges se dessèchent rapidement. Les artichauts tiennent mieux, ce n'est pas comme les asperges : une fois cueillies, il faut les cuire sans tarder. Et donc, parce qu'il y avait beaucoup d'asperges, je suis rentrée chez moi à 2h du matin.

Quand vous sortez du travail... lorsque vous êtes dedans, vous êtes concentré... mais lorsque vous sortez, vous ne pensez qu'à une chose : rentrer à la maison. Je veux voir ma fille et lui demander « Comment ça va chérie, qu'as-tu fait aujourd'hui, as-tu fait tes devoirs, as-tu mangé ? ». Mais la seule chose que je fasse en arrivant chez moi, c'est me laver. Parfois je lave aussi mes vêtements et mes bottes, parce que quand vous quittez le lieu de travail, vous partez avec toutes vos affaires.

Je m'endors en parlant à ma fille, mais je redoute toujours tellement que le réveil ne sonne pas que je ne dors pas bien. Parfois même, j'ai l'impression que je vais bien dormir et puis je me réveille à 4h du matin, je laisse de l'eau chaude pour ma fille et je pars. À midi, mon corps est complètement épuisé, comme s'il ne fonctionnait plus. »



Ressources

CE-Pérou, Document de stratégie pays, 2002-2006.
http://ec.europa.eu/comm/external_relations/peru/csp/indice.htm

CISL-ICFTU (2004). Trade Union World Briefing No 1.
www.icftu.org

CISL-ICFTU (2006). Rapport annuel des violations des droits syndicaux.
www.icftu.org

PNUD (2005). Rapport mondial sur le développement humain.
www.undp.org

UNDP, Chile Millennium Development Goals Report 2005.
www.undg.org/indice.cfm?P=87&f=C

UNDP, Peru Millennium Development Goals Report 2004.
www.undg.org/indice.cfm?P=87&f=P

Bureau international du Travail, Programme des conditions de travail et d'emploi, Secteur de la protection sociale, Working Time Around the World: Principales découvertes et implications dans les politiques du travail, Note d'information no. 20, Mai 2007.
www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_082839.pdf

La Commission du Codex Alimentarius a été créée en 1963 par la FAO et l'OMS afin d'élaborer des normes alimentaires, des lignes directrices et d'autres textes, tels que des Codes d'usages, dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Les buts principaux de ce programme sont la protection de la santé des consommateurs, la promotion de pratiques loyales dans le commerce des aliments et la coordination de tous les travaux de normalisation ayant trait aux aliments entrepris par des organisations aussi bien gouvernementales que non gouvernementales.
www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp

Les études de cas, disponibles sur le site Internet de SOLIDAR www.solidar.org, ont été publiées par SOLIDAR et le Réseau mondial en janvier 2007. Toutes les photos - sauf indications contraires - ont été réalisées pour SOLIDAR pendant la phase d'élaboration des études de cas. Cette publication a été produite grâce au soutien de l'Union européenne.

Éditeur responsable : Conny Reuter
Rédaction : Sarah Perman, Andrew Beatty
Coordination : Barbara Caracciolo

Responsabilité éditoriale de la présente réédition : Solidarité Laïque
Merci aux contributions du groupe de rédaction de la campagne Demain le monde... :
Carole Coupez, Maud Folkmann, Roland Biache, Philippe Nottin, Bruno Quemada.



www.solidarite-laique.asso.fr

solidar

www.solidar.org



www.solsoc.be



www.demain-le-monde.org



Publication réalisée avec le soutien du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes et celui de l'Union Européenne